

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)
en partenariat avec l'Institut Régional du travail social (IRTS)
de Franche-Comté, organise une journée d'études

Sexualité et Institutions

Le vendredi
6 septembre 2013
de 8h30 à 17h00

Auditoire E. Gremaud
Ecole d'ingénieurs
et d'architectes
de Fribourg (EIA)

Bd de Pérolles 80
CH-1700 Fribourg

La journée d'études 2013 s'inscrit dans le prolongement de celles déjà organisées par la HEF-TS, en partenariat avec l'IRTS de Franche-Comté, notamment celles centrées sur les questions relatives à l'avancée en âge (2011) et à la sexualité des personnes en situation de handicap (2012).

Cette nouvelle journée est également soutenue par la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits Humains. Le comité scientifique propose d'élargir le champ de la réflexion de 2012 au fait institutionnel de façon transversale.

La notion de transversalité est à comprendre ici par la prise en compte de divers types d'institutions recevant des publics et des populations différentes : les établissements pour personnes « en situation de handicap », les prisons, les hôpitaux psychiatriques, les établissements pour personnes âgées, dépendantes ou pas. Elle est aussi à entendre par la pluralité des approches disciplinaires qui seront développées durant la journée d'études : sociologie, psychosociologie, droit, psychologie, anthropologie, sciences de la santé et pratique clinique (psychologique, infirmière et médicale).

Ainsi est-il proposé aux professionnels* d'ouvrir la réflexion au fait institutionnel de façon globale en interrogeant la mise en scène de la vie quotidienne (Goffman) qui y est proposée, en analysant les « espaces autres » et les hétérotopies (Foucault) qui constituent l'architecture de ces « mises en scène ». Bref, il s'agira d'étudier finement comment les institutions organisent implicitement, et de façon très concrète, la vie quotidienne de ceux qui y résident (personnes accueillies) et ceux qui y travaillent (professionnels). Dans la perspective qui a été ouverte par René Lourau, les logiques et les discours qui légitiment et justifient les finalités de ces établissements, sont questionnés, que ceux-ci soient inscrits dans le registre des soins, le système pénitentiaire ou l'accompagnement éducatif et social.

Enfin, dans la deuxième partie de la journée, les possibilités offertes aux interventions cliniques seront explorées, le terme « clinique » étant entendu au sens large d'intervention auprès d'autrui.



Avec le soutien de la Chaire UNESCO
Santé Sexuelle & Droits Humains



* Dans le présent dépliant, la forme masculine est utilisée. Elle s'adresse cependant aux deux genres.

Les organisations institutionnelles de la sexualité : entre institutions totales et hétérotopies

Alain Giami : *Directeur de recherche à l'INSERM (U 1018), Le Kremlin-Bicêtre. Il est également Directeur scientifique de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits Humains.*

Cette présentation vise à identifier le fonctionnement des règles institutionnelles et les attitudes des professionnels en relation et en décalage avec les normes qui ont cours dans le monde social. Dans un second temps, une analyse historique visera à mettre en perspective les évolutions de la question sexuelle survenues au cours des trente dernières années parmi les populations désignées comme handicapées mentales. Dans un troisième temps, les évolutions récentes relatives à la possibilité d'un hébergement en structures plus légères et permettant la possibilité de vie en couple, d'avoir et d'élever un enfant seront abordées dans la perspective d'un abord positif de la sexualité. Enfin, on reprendra les controverses engendrées par l'avis du Comité Consultatif National d'Éthique à propos du recours à l'assistance sexuelle qui pose de façon plus globale la question de « l'isolement » de ces personnes.

Droit à la sexualité ou liberté sexuelle ?

Bruno Py : *Professeur de Droit Privé et sciences criminelles (ISC-EPRED EA 1228), Poitiers, membre associé de l'Institut de Sciences Criminelles et de Droit Médical (ISCRIMED-IFG, EA 7301 Université de Lorraine.*

En matière de sexualité, les termes employés, « droit de... », « droit à... », posent la question de savoir s'il existe véritablement un « droit à la sexualité », un « droit à l'affectivité », tels que les juristes l'entendent. Le « droit de... », d'obtenir quelque chose, le droit de créance, c'est la possibilité qui découle d'un contrat, de la loi, d'exiger d'autrui une prestation. Dans le domaine de la sexualité, a-t-on « un droit à la sexualité » ? A-t-on un droit de créance ? Et à qui serait-il opposable ?

Après avoir démontré que le principe juridique est celui de la liberté sexuelle pour les adultes, sauf pour trois actes interdits – les actes imposés (viols et agressions), l'exhibition (le fait que cela soit un spectacle imposé au regard de ceux qui ne sont pas volontaires) et enfin le proxénétisme – nous développerons les deux grandes questions actuelles faisant débat : le problème de l'accès à l'acte sexuel dans un premier temps (environnement lié aux difficultés du demandeur, hospitalisé, handicapé, âgé) puis, dans un second temps, la question du partenaire et de la recherche d'un partenaire pour l'acte sexuel, c'est-à-dire de l'assistance sexuelle.

Que dit le droit par rapport à l'accès à une activité sexuelle et par rapport à l'assistance à l'acte sexuel ? La notion d'autonomie personnelle permettra de répondre à ces questions à la lumière du Droit français contemporain.

Le vécu de la sexualité dans l'institution prison : entre organisation et désorganisation de l'intime

Arnaud Gaillard : *Juriste et docteur en sociologie, spécialisé sur les questions sexuelles, pénales (prison et peine de mort), et les problématiques relatives aux Droits de l'Homme. Il est auteur et réalisateur de films documentaires, membre du Comité de pilotage de la World Coalition Against the Death Penalty (WCADP) et Vice-Président de RAIDH. Professeur en sémiologie à Paris 5 La Sorbonne.*

Justifiée autour du paradoxe entre la volonté de relégation et le projet de réinsertion, la prison est une institution d'abord définie par ses murs, conçus comme le moyen de mettre en œuvre l'étanchéité entre un dedans et le dehors. Même si la peine d'emprisonnement se limite, en théorie, à la privation de la liberté d'aller et de venir, l'enfermement implique une mise à l'écart, privant l'individu d'une altérité choisie, le contraignant à élaborer des stratégies de compensation, particulièrement observables en matière de sexualité. Par principe, l'institution est monosexuée, elle contraint à la privation du genre opposé. Parce que l'autre est absent, elle réduit le plus souvent la sexualité à des pratiques solitaires, ou incite à des pratiques homosexuelles. A l'heure des parloirs, l'institution se charge de contrôler la sexualité, soit en l'interdisant, soit en l'organisant de façon tantôt officieuse tantôt officielle. Dans tous les cas, en gérant les plaisirs et les désirs, l'institution prison produit des effets sur l'intimité dont on peut interroger le sens dès lors qu'il s'agit de punir.

Que peut-on changer dans les institutions ?

Arnaud Sévène : *Médecin sexologue, ex-directeur d'enseignement au DIU de sexologie de Paris V – Necker, membre du Conseil Stratégique de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits Humains.*

Le lieu choisi pour ce colloque, l'Auditoire de l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, m'a conduit à la réflexion suivante : pour réussir à véritablement changer quelque chose dans nos institutions, il allait falloir déconstruire nos représentations, notre conception de notre rapport au « malade », confronter nos valeurs éthiques de bienfaisance à celle de liberté ou d'autonomie des personnes, reconsidérer nos modèles d'une intimité, pour réussir à développer l'accessibilité à des idées nouvelles avant de pouvoir envisager l'accessibilité aux patients handicapés à une sexualité, réussir à imaginer et, cette fois-ci, construire au sens primaire de nouveaux lieux architecturaux, de nouvelles circulations qui autorisent l'émergence d'une vie où la sexualité a le droit d'exister. Et au-delà de toutes ces résistances qui s'opposent à cette liberté d'esprit, je propose d'explorer les solutions concrètes, les modifications des règles d'établissement, les changements dans la manière de concevoir les espaces et le temps au sein des institutions, afin d'ouvrir les opportunités d'une vie où la sexualité est incluse et non plus une lutte pour l'obtenir.

Au-delà de l'interdit et du pulsionnel, réflexions et pratiques dans une institution psychiatrique

Denise Medico: *Ph.D, psychologue et sexologue clinicienne, cheffe de service de la consultation de couple et de sexologie, Fondation Profa, Lausanne.*

Edwige D'Aloisio: *Psychologue, DAS en santé sexuelle, psychoéducatrice à la Fondation Institut Maïeutique, Lausanne.*

Les récents changements sociologiques et pharmacologiques de la patientèle en psychiatrie ont rendu inévitable une réflexion sur la prise en charge de la sexualité dans une structure de soins pour personnes ayant des troubles psychiques. Dans notre présentation, nous discuterons des enjeux pour ses habitants, patients, mais aussi intervenants, en nous focalisant sur les aspects plus spécifiques à la prise en soin des personnes ayant des troubles de l'évidence naturelle et un sens de soi altéré. Ceci à travers la problématique transverse de l'adolescence qui nous amènera à penser le sexuel dans le processus d'autonomisation et dans le système famille-patient-institution.

Intimité, toucher et posture professionnelle

Nadia Flicourt: *Infirmière sexologue, membre de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits Humains. Elle anime depuis de nombreuses années des formations et des analyses de la pratique professionnelle auprès de travailleurs sociaux, de soignants et d'éducateurs confrontés à la sexualité des personnes dont ils ont la charge.*

Face au corps, à l'intime, à la sexualité des personnes soignées, âgées et/ou handicapées, les professionnels répondent à toute interpellation à partir de ce qu'ils sont, c'est-à-dire des professionnels représentatifs de la société où ils vivent, dont ils sont issus, avec des attitudes et des comportements propres aux êtres sexués et genrés qu'ils sont. Si répondre aux demandes intimes des patients, résidents ou autres n'est pas simple, il est encore plus délicat d'entendre et d'accepter la demande exprimée avec une posture personnelle, professionnelle et institutionnelle. La sexualité est un domaine sans protocole possible, elle nécessite une prise en charge personnalisée, le principe de normalité étant incompatible dans le cadre de la sexualité humaine. Face à cette spécificité, des attitudes de fuites, de déni et d'agressivité s'instaurent alors chez les professionnels en charge de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Il s'avère nécessaire de repérer la résonance, d'accepter la confrontation et de distinguer la posture du positionnement professionnel. Ceci afin que notre disponibilité à l'autre se renouvelle et que l'on puisse vivre « ce qui est » et non « ce qui devrait être » parce que nous aurions décidé de ce qui est bon pour l'autre, y compris pour sa sexualité. Soigner et prendre soin implique d'accepter de quitter le territoire des certitudes.

Sexualité, intimité en établissement médico-social, le « poids de l'institution », quelles réalités?

François Matt: *Infirmier en psychiatrie et directeur d'EMS, Le Home & Les Pins SA, Etablissements médico-sociaux spécialisés en psychiatrie de l'âge avancé, Lausanne.*

Pendant longtemps le sujet de la sexualité en institution était tabou, maintenant avec les soins individualisés, avec une approche qui comprend le « social », cette dimension de l'être prend du « poil de la bête ». De même, les profondes mutations architecturales que vivent les EMS ont un impact important sur la vie sexuelle des résidents. D'ailleurs, ces derniers ont même changé de nom, ce sont des « habitants », alors tout naturellement la vie reprend le dessus. De même, la vision que nous avons de la sexualité des personnes âgées change dans notre société et de facto aussi chez l'ensemble des collaborateurs des institutions. Parler de sexualité en EMS, c'est se poser les questions suivantes :

- Comment l'institution interfère dans la vie intime des résidents ?
- Comment la sexualité peut-elle être exprimée? L'architecture joue-t-elle un rôle quant à l'expression de la sexualité ?
- Comment les professionnels s'approprient cette dimension ?
- Les professionnels doivent-ils aider les résidents à vivre leur sexualité ?
- Sexualité et secret médical, quel lien ?
- Sexualité et capacité de discernement, une gestion possible ?

Je me propose, au travers d'exemples, d'explorer l'expression de cette facette de la vie des résidents et de réfléchir au poids de l'institution.

Sexualité et Institutions

- 9h00 – 9h15 **Accueil – Bienvenue**
Jean-Christophe Bourquin, Directeur de la HEF-TS, Givisiez
Axel Othelet, Directeur de l'IRTS de Franche Comté, Besançon
- Introduction à la journée**
Jean-Louis Korpès, Professeur à la HEF-TS, Givisiez
Alain Giami, Directeur de recherche à l'Inserm (U1018), Le Kremlin Bicêtre
Directeur scientifique de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humain, Paris
- 9h15 – 10h00 **Les organisations institutionnelles de la sexualité: entre institutions totales et hétérotopies**
Alain Giami, Directeur de recherche à l'Inserm (U1018), Le Kremlin Bicêtre
Directeur scientifique de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humain, Paris
- 10h00 – 10h45 **Droit à la sexualité ou liberté sexuelle ?**
Bruno Py, Professeur de Droit à l'Université de Poitiers ISC-EPRED
- Pause**
- 11h15 – 12h00 **Le vécu de la sexualité dans l'institution prison: entre organisation et désorganisation de l'intime**
Arnaud Gaillard, Sociologue et réalisateur, Paris
- 12h00 – 13h30 **Repas**
- 13h30 – 14h15 **Que peut-on changer dans les institutions ?**
Arnaud Sevène, Médecin sexologue, Membre du Conseil stratégique de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humain, Paris
- 14h15 – 15h00 **Au-delà de l'interdit et du pulsionnel, réflexions et pratiques dans une institution psychiatrique**
Denise Medico, Ph.D, Psychologue, sexologue, Lausanne
Edwige D'Aloisio, Psychologue, psychoéducatrice, Lausanne
- Pause**
- 15h30 – 16h15 **Intimité, toucher et posture professionnelle**
Nadia Flicourt, Infirmière sexologue, Membre de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humain, Paris
- 16h15 – 17h00 **Sexualité, intimité en établissement médico-social, le « poids de l'institution », quelles réalités ?**
François Matt, Directeur d'EMS, Lausanne
- 17h00 **Conclusion**
Jean-Christophe Bourquin, Directeur de la HEF-TS, Givisiez

Contacts et inscriptions selon votre lieu de résidence

SUISSE

Coût: CHF 150.- (repas sur place compris)

HEF-TS
Chantal Caille Jaquet
Rue Jean Prouvé 10
CH-1762 Givisiez

formation.continue@hef-ts.ch
Tél: +41 (0)26 429 62 70
(lundi et jeudi de 9h à 15h)

Inscription online sur: www.hef-ts.ch

FRANCE

Coût: EUR 125.- (repas sur place compris)

IRTS de Franche-Comté
Fouzia Zridla
1 rue Alfred de Vigny
F-25051 Besançon

fouzia.zridla@irts-fc.fr
Tél : +33 (0)3 81 41 67 56
www.irts-fc.fr

Inscription par courriel: fouzia.zridla@irts-fc.fr

Les informations relatives au paiement vous seront adressées dès réception de votre inscription.
Une attestation de présence et une quittance seront délivrées à votre arrivée à la journée.

Programme du 15 mai 2013, sous réserve de modifications.